

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, que le conseil municipal de la Municipalité de Parisville tiendra une séance extraordinaire, le lundi 11 mai 2026 à 18 h 30 à la salle du conseil située au 1170, rue du Terrain-de-Jeu à Parisville.

Au cours de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le sujet suivant :

Octroi de contrats :

- Réfection complète de la rue Principale, incluant les conduites souterraines
- Contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de remplacement des conduites et reconstruction de la chaussée

Donné à Parisville, ce 8 mai 2026.

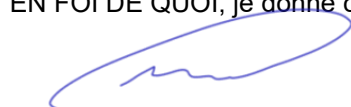


Renaud Labrecque  
Directeur général & greffier-trésorier

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**  
**(articles 335 et 346 du Code municipal)**

Je, soussigné, résidant à Saint-Antoine-de-Tilly, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 8<sup>e</sup> jour de mai 2026.



Renaud Labrecque  
Directeur général & greffier-trésorier